

Initiatives ministérielles

fait, nous nous trouvons à dire que c'est bien de laisser la production agricole aux mains des multinationales.

Nous savons, cependant, que cela peut avoir des conséquences graves. Les multinationales ont les mêmes pouvoirs que n'importe quel producteur. Lorsqu'on va dans un supermarché au Canada, on voit des comptoirs de produits d'attraction, comme les appellent les producteurs. Le but consiste à vendre certains produits à des prix très réduits afin d'encourager le public à acheter ces produits.

Les multinationales, qui essaient de mettre la main sur le secteur agricole de notre continent, ont le même pouvoir. Elles peuvent vendre au Canada des produits américains à bas prix afin de ravir à nos agriculteurs leur part du marché.

Je crois que cela peut avoir des conséquences très graves pour l'agriculture non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Nous mettons la production agricole entre les mains des multinationales et devenons ainsi vulnérables.

M. Milliken: Monsieur le Président, la députée de Northumberland a fait un excellent discours. Elle a soulevé un point dont je voudrais qu'elle traite de façon plus approfondie.

Hier, pendant ses remarques concernant les travaux de la Chambre, le ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre a fait certaines observations des plus étranges et gratuites au sujet de notre participation à ce débat. Il a dit, comme en témoigne le hansard, à la page 4883:

Mes collègues comprendront que, l'opposition obstruant ce projet de loi depuis un certain temps, nous sommes décidés à aller de l'avant pour que les agriculteurs du Canada reçoivent ces paiements très importants.

• (1320)

Monsieur le Président, tout le monde sait que cette déclaration est de la foutaise. Je suis surpris que le ministre de la Justice, lui en particulier, prononce à la Chambre des inepties pareilles. Je sais que la députée est de mon avis à cet égard.

Ce que je n'aime pas dans les propos du ministre, c'est qu'il semble dire que le débat qui a lieu ici retarde les paiements aux agriculteurs.

N'est-il pas vrai que le ministre de l'Agriculture pourrait débloquent l'argent en vertu de la loi existante et donner aux agriculteurs plus qu'ils n'auront en vertu de ce projet de loi? Il pourrait prendre cette initiative aujourd'hui même.

La seule raison pour laquelle il ne le fait pas, c'est qu'il fait du chantage et essaie de blâmer l'opposition parce qu'il ne remplit pas ses obligations en n'effectuant pas les paiements prévus par la loi. N'en est-il pas ainsi? Pourrait-elle expliquer cela aux gens qui sont assis derrière les ministres et qui ne semblent pas au fait de la question?

Mme Stewart: Oui, je suis d'accord. Je crois, comme beaucoup d'autres députés qui ont pris la parole, qu'il n'y a aucune raison pour que les révisions à cette loi retardent les paiements du gouvernement aux agriculteurs, des paiements qui auraient dû être faits il y a déjà un mois.

Les modifications proposées, auxquelles nous nous opposons, signifient que les lois ne présenteront plus grand intérêt pour les agriculteurs. C'est une façon sournoise de la part du gouvernement de supprimer un important programme de promotion agricole.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je n'aurais jamais pensé être ici assez longtemps pour m'opposer à un projet de loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et l'autre loi adoptée pour étendre ces dispositions à toutes les récoltes. S'il y a jamais eu une alliance entre les conservateurs, le CCF et les organismes agricoles de l'Ouest, c'est bien sur cette question.

J'étais chef de gare dans le petit village de Richmond, au sud-ouest de la Saskatchewan, à l'époque où il n'y avait pas suffisamment de wagons pour le grain. Les élévateurs n'avaient pas une capacité suffisante. Les contingents étaient réduits et les agriculteurs devaient acheter des «greniers» à céréales. Ils devaient même, parfois, faire des tas de grain par terre et les couvrir avec de la paille et des bottes de foin pour les protéger des intempéries.

Afin de permettre aux producteurs d'acheter plus de «greniers», de réduire l'engorgement des élévateurs et des terminaux, et de diminuer la congestion des chemins de fer qui ne disposaient pas de suffisamment de matériel roulant, les coopératives des Prairies, les syndicats d'agriculteurs du Canada, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, ainsi que le CCF ont commencé, à la fin des années 1940, à réclamer un système permettant de verser